

# **Une délégation composée de magistrats de la Cour suprême libyenne en visite à la Cour constitutionnelle**

La Cour constitutionnelle a reçu, le 15 décembre 2022, une délégation composée de magistrats de la Cour suprême libyenne dans le cadre d'un programme de formation, à l'école supérieure de magistrature, au Conseil d'État et à la Cour suprême, durant la période du 11 au 15 décembre 2022.

A cette occasion, Des explications leur ont été fournies sur les missions et organisation de la Cour constitutionnelle. La délégation a également visité les différents espaces de la Cour constitutionnelle